

POINT FORT Une révision de la loi favorise la réutilisation et la réparation dans le cycle de vie des produits. Une révolution de notre modèle, qui laisse toutefois une place encore trop grande au recyclage, selon les spécialistes.

La Suisse se tourne vers une économie

Économie circulaire. Depuis quatre ans, ces deux mots font débat sous la Coupole fédérale. En cause: une révision de la loi sur la protection de l'environnement (LPE) portant sur cette thématique, dont le premier jet avait été publié en 2021 dans le sillage du contre-projet à l'initiative populaire «Économie verte», refusée par le peuple en 2016. Après un grand nombre de rapports et de clarifications, la dernière divergence a été éliminée fin février et la version définitive du texte devrait être adoptée demain, dernier jour de la session de printemps. Une avancée importante, malgré des lacunes persistantes selon ses détracteurs. Décodage.

Fermeture du cycle des matières

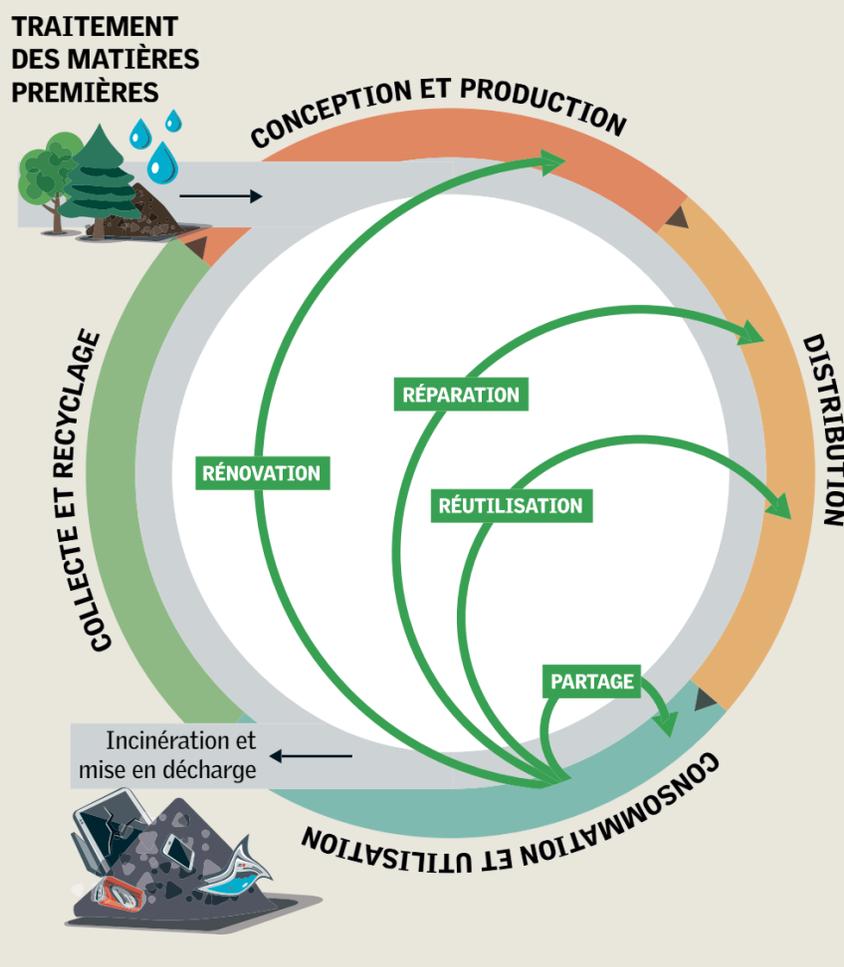
Le terme d'économie circulaire apparaît pour la première fois dans la loi. Selon la Confédération, ce modèle se caractérise par une préservation des ressources naturelles, une réduction des nuisances à l'environnement ainsi qu'une fermeture des cycles de matières. «C'est une définition assez complète et une nouvelle manière de voir les choses, expose Nils Moussu, politologue au sein de la fondation pour le développement durable sanu durabilitas. Jusqu'à présent, la loi suisse était centrée sur la gestion des déchets. Là, on considère l'ensemble du cycle de vie d'un produit, dès l'extraction des matières premières.»

De plus, la valorisation matière est pour la première fois privilégiée à la valorisation énergie, c'est-à-dire que l'incinération n'advient qu'en dernier recours. «On assiste à un véritable changement de paradigme, déclare le conseiller national Vert valaisan Christophe Clivaz, membre de la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie, chargé du dossier. Ces dernières années, il y a eu une grande remise en question des acteurs économiques, notamment en raison de l'accès de plus en plus difficile aux matières premières. Tous les partis sont convaincus de la nécessité de faire évoluer notre modèle linéaire, excepté l'UDC qui n'y est pas favorable.»

Un indice de réparabilité

Mais comment ces grands principes seront-ils appliqués? Tout d'abord, le Conseil fédéral pourrait interdire la mise sur le marché de produits ne respectant pas des

LE PRINCIPE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE



Ces dernières années, il y a eu une grande remise en question, en raison de l'accès plus difficile aux matières premières.

normes de réparabilité, de disponibilité de pièces détachées et d'emballage respectueux des ressources. Un indice de réparabilité pourra être inscrit sur les étiquettes, comme c'est déjà le cas en France. «Cela permettra de faire apparaître de manière

plus transparente les performances environnementales des produits et de se prémunir contre l'obsolescence programmée», se réjouit Nils Moussu.

Si tous les secteurs sont concernés par ces changements, celui de la construction l'est tout particulièrement. En effet, l'utilisation de matériaux durables et issus de la récupération pourra être exigée. Parallèlement, les cantons devront édicter des dispositions sur la part maximale d'énergie grise pouvant être émise lors de nouvelles constructions. «Cela concerne la quantité totale d'énergie nécessaire à la construction, de l'extraction des matières premières à l'élimination des déchets. Tout nouveau

bâtiment devra avoir une empreinte carbone limitée.»

Des mesures non contraignantes

Plusieurs points sont toutefois critiqués par les défenseurs de l'économie circulaire. Le premier est le manque de hiérarchie entre les stratégies mentionnées. «La réutilisation n'est pas privilégiée à la valorisation matière, ce qui laisse une trop grande place au recyclage, très ancré dans notre pays. Si un acteur souhaite réemployer une bouteille en verre au lieu de la recycler, il ne



Malgré certaines avancées, nous restons dans un statu quo très old school, centré sur la valorisation.

bénéficie d'aucun soutien ou incitation», regrette le spécialiste. Dans ce contexte, l'objectif de réduction des déchets est inexistant. «C'est pourtant la base de la circularité. Malgré des avancées, nous restons dans un statu quo très old school, centré sur la valorisation, avec un manque de réflexion sur ce qui entre et sort de l'économie du point de vue matériel. Cette perspective est le reflet du rapport de forces politique à l'œuvre en Suisse. C'est dommage.»

Dernier point, et pas des moindres, la plupart des articles de loi ne sont pas contraignants. Leur impact sur les politiques publiques et les changements de pratiques dépendra des ordonnances d'application. «Celles-ci devraient être édictées ces prochains mois, suivant la complexité des thématiques. Le Conseil fédéral ira certainement dans le sens souhaité par le Parlement, qui s'est montré très clair dans sa volonté», estime le conseiller national Christophe Clivaz. Pour Nils Moussu, rien n'est moins sûr. «Ces dernières années, le Conseil fédéral avait déjà le pouvoir de légiférer sur certains points, comme l'interdiction des produits à usage unique, mais ne l'a pas fait. Cette révision a le mérite d'ouvrir le débat, mais il y a encore tout à mettre en place. L'économie circulaire ne doit pas se limiter à deux mots sur un bout de papier.»

LILA ERARD ■



L'Union européenne pionnière

La circularité est au cœur des récentes réglementations de l'Union européenne. Depuis 2021, les fabricants de certains appareils sont tenus de mettre à disposition des pièces de rechange ainsi que des outils et données facilitant les réparations pendant une période de dix ans. L'an dernier, un règlement sur l'écoconception des smartphones et des tablettes a aussi été édicté, accompagné d'un indice de réparabilité: chaque appareil mis sur le marché doit afficher des informations sur son efficacité énergétique, la longévité des batteries, la protection contre la poussière et l'eau ainsi que la résistance aux chocs. Cette année, une directive pourrait obliger les entreprises à réparer gratuitement un produit pendant la période de garantie légale de deux ans, si cela revient moins cher que de le remplacer. Cela s'appliquerait notamment aux téléphones portables, lave-linge, réfrigérateurs ou batteries de vélos électriques. Ces avancées sont soutenues par la coalition «Right to repair Europe», rassemblant une centaine d'organisations provenant de vingt et un pays, selon les objectifs du Pacte vert. Les contenants plastiques à usage unique pourraient en outre être interdits dans la restauration d'ici à 2030, pour les aliments et les boissons consommés sur place. Les flacons miniatures de shampoing, les dosettes de sauces, les films de protection pour valises ou encore les emballages de fruits et légumes non transformés sont aussi concernés.



La Suisse rattrape son retard

La coalition «Longue vie à nos objets!» a vu le jour en 2022 pour soutenir le développement de l'économie circulaire dans le pays. Elle réunit une vingtaine d'organisations comme la Fédération romande des consommateurs (FRC), Circular Economy Switzerland ou Greenpeace. Si cette dernière salue les récentes mesures, elle pointe l'abandon d'un article concernant le plastique. «La révision prévoyait l'obligation pour les détaillants de séparer les emballages des déchets alimentaires avant de les envoyer dans des installations de compostage ou de biogaz. Mais les législateurs se sont finalement prononcés contre. C'est dommage, car près 100 tonnes de plastique sont déversées chaque année dans les sols par cette voie. Pour le reste, nous espérons que le Conseil fédéral traduira les ambitions de la loi en ordonnances concrètes», commente Joëlle Hérisin, de Greenpeace. En parallèle, une autre révision est en cours à la suite d'une motion concernant la modernisation du droit de la garantie. S'il est de deux ans pour les objets neufs, la réparation n'est actuellement pas proposée. «Et dans les cas où le client la souhaite, la procédure est compliquée. Parmi les grandes enseignes, seules Migros et Coop acceptent cette option, au prix d'au moins deux semaines d'attente. Dans la plupart des autres magasins, l'appareil est remplacé par un neuf, car plus rentable, constate Laurianne Altwegg, de la FRC. Ce fonctionnement n'est pas du tout incitatif.»

circulaire pour limiter le gaspillage

«Les autorités doivent créer un nouvel imaginaire collectif»

Quand l'économie circulaire est-elle née?

► C'est une pratique ancienne, intrinsèquement liée aux lois physiques et aux limites géophysiques de notre planète. Avant l'ère industrielle, la société était plus circulaire qu'aujourd'hui, même si on ne la nommait pas forcément comme telle. Comme il n'y avait pas d'énergies fossiles, la production de biens demandait davantage de temps et d'efforts. La population prenait donc soin des choses et les réparait. C'était l'économie de la débrouille, comme le faisaient nos grands-parents.

Quand cela a-t-il changé?

► Dès la fin du XVIII^e siècle, les humains ont eu accès à une grande quantité d'énergie peu chère, qui a permis le décuplement de notre production grâce aux machines. Ce modèle s'est encore renforcé dès la Seconde Guerre mondiale avec l'avènement de la société de consommation. Mais cette économie linéaire est intenable à long terme, car elle génère une grande quantité de déchets, d'émissions de CO₂ ainsi qu'un gaspillage de ressources et d'énergie. Le coût environnemental et social est énorme.

Dans ce contexte, l'économie circulaire en tant que concept s'est popularisée dès les années 2010...

► Tout à fait. Ce terme est devenu à la mode dans les politiques publiques, la science et le discours des entreprises, et ce dans tous les secteurs. Si la Suisse n'a pas joué un rôle moteur, contrairement à l'Union européenne, certaines notions comme la préservation de ressources figurent dans la loi sur la protection de l'environnement depuis quarante ans. La logique de circularité existait déjà jusqu'à présent, mais le pays se concentrait sur la gestion des déchets et le recyclage plutôt que sur le début du cycle et l'économie des ressources. Ainsi, selon certains calculs, la circularité de notre économie se situe à un niveau compris entre 7 et 14% seulement aujourd'hui.

Quels sont les leviers d'action pour y remédier?

► J'aime parler des 4R: repenser, réduire, réutiliser et, en dernier lieu, recycler. Le premier vise d'abord à reconsidérer nos modes de vie et de consommation, voire notre territoire. Par exemple, au lieu d'opter pour une voiture électrique afin de réduire l'empreinte carbone de nos déplacements, ne pourrait-on pas imaginer une société où on habite plus près de son lieu de travail? Ensuite, réduire signifie acheter moins, par exemple en allongeant la durée de vie des produits grâce à l'écoconception. Dans l'axe réutiliser, j'inclus les systèmes de réparation, de partage et de location d'objets. Enfin, le recyclage permet de valoriser ce qui ne pourrait plus l'être autrement. Cette pratique énérgivore n'est pas optimale, car la plupart des matériaux perdent leurs propriétés, mais c'est mieux que rien.

Malgré tout, ces dynamiques de transition peinent à être mises en œuvre. Pourquoi?

► De manière générale, les sociétés humaines sont caractérisées par une résistance au changement et une difficulté à concevoir des modèles différents. Cette inertie est d'autant plus forte que certains acteurs



BIO EXPRESS DUNIA BRUNNER

La Bienneoise a d'abord effectué un brevet d'avocat à Genève, avant d'entamer un bachelor en sciences de l'environnement à l'Université de Lausanne, car elle était désireuse de mieux comprendre les enjeux environnementaux actuels. Elle a travaillé comme greffière au Tribunal cantonal vaudois, puis a réalisé un doctorat en droit sur l'économie circulaire, achevé en 2022. Aujourd'hui, la chercheuse de 39 ans est chargée de projet au Centre de compétences en durabilité de l'UNIL. Elle est coautrice du livre «L'économie circulaire, agir pour une Suisse durable».

© OLIVIER VOGELSANG



Certains acteurs économiques dominants n'ont pas intérêt à ce que le système change, surtout en Suisse.

dominants bénéficiant de la logique linéaire, comme les industries liées aux ressources fossiles ou au recyclage, n'ont pas intérêt à ce que le système change, surtout dans notre pays libéral qu'est la Suisse. Mais la barrière la plus importante reste la coordination entre l'ensemble des acteurs de la chaîne, soit les producteurs, distributeurs, consommateurs et politiques. C'est essentiel pour instaurer un marché plus solidaire et avantageux pour tous.

Justement, quelles entraves rencontrent actuellement les entreprises?

► Leur fonctionnement est principalement dicté par un modèle court-termiste, visant une maximisation du profit, une compétitivité accrue et une rentabilité immédiate pour les actionnaires. Par ailleurs, le prix de l'énergie et des matières premières est trop

peu cher par rapport à l'impact environnemental généré par leur extraction et utilisation. Dans ce contexte, elles ne sont pas incitées à faire de l'écoconception de biens. Elles pourraient pourtant proposer de nouvelles offres qui ne seraient pas basées sur les marges découlant de la commercialisation de produits neufs, mais de la remise en vente de produits reconditionnés ou de la location. À l'échelle des consommateurs, il existe de nombreuses initiatives citoyennes comme des bibliothèques d'objets, des magasins de seconde main ou des *repair cafés*, mais ces solutions ne sont pas valorisées autant que le neuf dans le marketing. De plus, cela demande des efforts et du temps. Sans compter que dans un pays riche, nous sommes souvent plus tentés d'acheter les objets que de les réparer.

Face à ces difficultés, les autorités publiques ont-elles un rôle à jouer?

► Indéniablement. Par exemple, l'Autriche rembourse aux consommateurs la moitié des coûts de réparation ou de devis, pour un montant jusqu'à 200 euros par appareil et l'Union européenne édicte toujours plus de mesures. En plus d'instaurer des conditions-cadres propices à la circularité, les États doivent participer à la création d'un

nouvel imaginaire collectif. Pour l'instant, ce n'est pas le cas en Suisse, puisque les politiques tiennent un discours paradoxal. D'un côté, on fixe le but de zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici à 2050. De l'autre, on conserve un discours selon lequel des mesures contraignantes risqueraient de péjorer l'économie. La société a besoin d'une ligne directrice cohérente afin de faire des investissements permettant le changement.

Pensez-vous que nous parviendrons à adopter un nouveau paradigme?

► Je l'espère. Il ne s'agit pas d'être autarcique et autosuffisant, car notre petit pays est assez pauvre en ressources, mais d'atteindre une circularité permettant de respecter les limites planétaires. Cette transition sera difficile, notamment pour certains pays dont l'économie est basée sur les exportations de matières premières. C'est pourquoi la mise en place de politiques d'accompagnement, de redistribution des ressources et d'un service public fort est essentielle. Nous sommes à un moment charnière où il y a une prise de conscience que le système actuel ne profite pas à la majorité et menace la planète. Un basculement peut s'opérer.

PROPOS RECUEILLIS PAR LILA ERARD ■